

Nu(e) sur le net



Qu'est-ce que le sexting ?

Le terme « sexting » se compose des mots anglais « sex » (sexe) et « texting » (envoi de messages textuels via SMS). Il désigne l'échange de messages ou photos intimes via les téléphones portables et les réseaux sociaux. Le plus grand danger du sexting est que ces photos, censées être un témoignage de confiance privé, soient diffusées sur le net !

Comment est-ce possible ?

Le phénomène du sexting est surtout répandu chez les adolescents et les jeunes adultes. Le plus souvent, les photos intimes sont prises dans le cadre d'une relation amoureuse. Les motivations de se prendre en photo nu(e) et d'envoyer ensuite le cliché sont nombreuses :

Apporter une « preuve d'amour » ou une « preuve de confiance » : s'envoyer des photos érotiques est un témoignage de confiance. Nombreux sont les couples qui le font spontanément et volontairement. Ils ne pensent pas forcément aux éventuelles conséquences.

En effet, il ne faut pas oublier que les amitiés et les relations peuvent se briser. Que vont alors devenir tes photos intimes ?

Vouloir afficher sa fierté et sa confiance en soi : les nouveaux médias nous envahissent d'images de sexe, de peau dénudée et de corps séduisants. Personne ne veut être coincé(e) sexuellement. Malheureusement, montrer son propre corps n'entraîne pas toujours la reconnaissance tant espérée.

Aie confiance en toi et reste fidèle à tes principes. Dis non au sexting.

Incité(e) par le partenaire à le faire : souvent, les jeunes filles sont incitées par leur petit ami à faire des photos intimes ou de poser nues devant le caméscope. Ils sont aidés par des idées toutes faites, telles que : « Tout le monde le fait ! » ou « Si tu ne veux pas le faire, c'est que tu ne m'aimes pas. »

Un proche qui te force de faire des choses que tu n'as pas envie de faire n'est pas un vrai ami. Une relation se passe par un contact physique réel. Pourquoi avoir donc besoin de photos intimes ?

Par erreur : il est possible que des photos et vidéos intimes circulent par inadvertance, parce qu'elles sont déjà sur le téléphone portable et que l'on a appuyé sur le mauvais bouton. Ces « maladresses » se produisent souvent lorsque les sens sont en peu embrouillés, p.ex. après avoir consommé de l'alcool ou des drogues.

Il vaut donc mieux ne pas sauvegarder des photos ou vidéos intimes qui pourraient avoir de lourdes conséquences.

Vengeance ou mauvaise plaisanterie : malheureusement, il arrive régulièrement qu'un ex-partenaire ou d'anciens meilleurs amis fassent circuler une photo érotique d'une autre personne pour lui faire délibérément du mal.

Ce qui n'est qu'une plaisanterie de mauvais goût ou qu'un acte de vengeance pour l'un, est une expérience traumatisante pour l'autre qui, dans les pires des cas, le/la poursuivra toute sa vie.

Nu(e) devant la webcam ? Attention chantage !

Les adultes aussi devraient se méfier de la nudité devant l'ordinateur. L'une des arnaques les plus courantes consiste à ce qu'une femme séduisante invite son interlocuteur masculin sur Internet à participer à un chat via webcam.

Au cours de la discussion, la femme commence à se déshabiller et réussit à convaincre l'homme de faire de même. Ce que ce dernier ignore : son striptease supposé privé devant la webcam est enregistré. En effet, derrière la femme se cache un groupe criminel qui utilisera la vidéo embarrassante pour des délits de chantage.

Les dangers

Que deux personnes engagées dans une relation sérieuse partagent avec leur partenaire des photos intimes ou érotiques n'est pas nouveau. Ce qui a changé à l'ère du numérique est la vitesse avec laquelle ces photos sont non seulement partagées mais aussi copiées et publiées sur diverses plateformes et donc rendues accessibles à des centaines de milliers de personnes dans le monde entier.

Même une photo supprimée aussitôt après sa publication sur le net peut entre-temps avoir été copiée des centaines de fois et publiée sur d'autres sites Internet. En effet, dès lors que l'image a été téléchargée sur la Toile, elle échappe à tout contrôle...

Si quelqu'un t'incite à te déshabiller sur le Web, adresse-toi à la police. Cette démarche permet à la fois de te protéger ainsi que de nombreuses autres victimes potentielles.

Chantage

les photos intimes peuvent être utilisées à des fins de chantage : « Si tu ne fais pas ce que je te dis, j'envoie/je publie tes photos ! »

Atteinte à l'image

régulièrement, des images partagées de manière « privée » apparaissent sur des sites Web pornographiques. Même si cela n'est pas le cas, dès qu'une image intime devient publique, la réputation de la personne y représentée est atteinte.

Cyber-harcèlement

une fois sur le net, une image intime ne reste que très rarement inaperçue. Toute personne exposée dénudée et désemparée sur le net doit s'attendre à des réactions – et celles-ci ne sont pas toujours agréables.

Trauma

des photos intimes qui ont été publiées peuvent poursuivre leur victime pendant toute une vie et entraîner de lourdes séquelles psychologiques.

Que faire si cela est arrivé ?

Tu as le droit de changer d'avis

Tu viens d'appuyer sur le bouton « Envoyer » et tu le regrettes aussitôt ? C'est ton droit ! Sois honnête avec le destinataire de la photo et dis-lui de la supprimer. Un vrai ami respectera ton choix. Si ce n'est pas le cas, il/elle encourt une peine.

N'attends pas trop longtemps !

Si des prises de toi sont mises en circulation « accidentellement », n'hésite pas trop longtemps ! Plus tu réagis vite, plus il sera facile de reprendre le contrôle de la situation. Pour cela, demande de l'aide à une personne en qui tu as confiance.

Ça va ?

Confie-toi à la personne qui est la plus à même de t'aider. Un ami, un membre de ta famille ou un centre d'aide (p.ex. la BEE SECURE Helpline ou le KannerJugend-Telefon) peuvent t'aider. Tu dois être honnête car ce n'est qu'en rapportant tous les faits que la propagation peut être le plus rapidement possible stoppée.

Ton image t'appartient

Grâce au « droit à l'image », tu dois donner ton accord (ou, si tu es mineur(e), l'autorisation de tes parents) si quelqu'un veut te prendre en photo ou publier une photo de toi. Tu n'as évidemment pas demandé l'autorisation à tes parents pour poser nu(e). Cependant, bien que tu aies envoyé ta photo de ton plein gré, personne n'a le droit de la publier.

Où apparaît ma photo ?

Utilise différents moteurs de recherche pour rechercher tes photos sur le Web. Saisis ton nom ou ton nom d'utilisateur. Tu peux également utiliser l'outil « Google Alerts » pour être averti(e) lorsque ton nom apparaît en ligne : <http://www.google.de/alerts>

Ta photo doit disparaître

Même si tu ne peux pas être sûr(e), combien de fois ta photo a été copiée et où elle apparaît exactement sur le net, tu dois la supprimer aux endroits où tu sais que l'on retrouve. Pour cela, sur les réseaux sociaux, tels que Facebook, utilise le bouton « Signaler ». Indique que la photo ne respecte pas les conditions d'utilisation. D'autres sites Web sont également obligés à supprimer ta photo si tu en fais la demande. Pour cela, adresse-toi directement à l'exploitant du site. Dans un deuxième temps, tu peux alerter la police.

Attention, c'est illégal !

Si tu as moins de 18 ans, une photo intime de toi est considérée comme de la « pédopornographie ». Toute personne qui possède la photo ou, plus grave, qui la diffuse s'expose à des sanctions. Si cette personne est elle-même encore mineur(e), la peine est moins lourde. Tu devrais néanmoins alerter la police lorsque des photos intimes de toi circulent. Elle mènera une enquête pour retrouver le coupable et le traduire en justice.

En outre, la prise illicite, la publication et la diffusion de photos intimes sont considérées comme diffamation ainsi qu'atteinte à la vie privée et au droit à l'image – quel que soit ton âge.

Appelle la BEE SECURE Stopline – elle dispose des bons moyens et fera tout pour supprimer rapidement des contenus de sexting.

Si une prise de nu de toi circule sur le net, ce n'est pas la fin du monde. Il faudra juste penser à minimiser les conséquences.

Reprends le contrôle !

Il est important de ne pas t'isoler, mais de laisser derrière toi les mauvaises expériences et de travailler sur ta présence positive en ligne. N'oublie pas : ce qui t'es arrivé(e) peut arriver à n'importe qui ! De nombreuses célébrités font tout pour protéger leur réputation et valoir leur droit après que des photos intimes ont été publiées à leur insu sur le net.

- Sur des forums en ligne, tu rencontreras sûrement d'autres adolescents qui ont fait la même expérience. Discutez-en et soutenez-vous.
- Continue à utiliser ton réseau social comme avant. Tu peux aussi essayer un nouveau réseau social, écrire un blog ou commenter des articles sur le net. Il est important de retrouver une utilisation positive d'Internet.
- Si ton nom apparaît dans des résultats de recherche sur le sexting, appelle la BEE SECURE Helpline (Tél. 26 64 05 44) ou directement la BEE SECURE Stopline pour savoir que faire.

Il est parfois impossible d'effacer toutes les traces de sexting.

Ces réponses toutes faites t'aideront à te sentir mieux lorsque quelqu'un abordera le sujet:

- Je sais que j'ai fait une erreur
- J'ai été naïf/naïve, mais j'ai su en tirer des leçons
- Je veux laisser cet événement derrière moi
- J'ai tourné la page
-

